

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 6 SEPTEMBRE 2022

Présents : -Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de : - Mme Gaelle SOURDEVAL, et de Mrs Yohann HANON et Jean-Claude MILLAMON excusés. Mr MILLAMON a donné pouvoir à Mr C TELLIER

Secrétaire : - Mr Joseph-Marie EVRARD.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 18 Août 2022 et approbation par le Conseil Municipal, Mr le Maire présente quelques remarques sur les points abordés ce jour - là :

- a. L'abri -bus situé rue des Dornes à La Raiderie est rénové. Il est opérationnel depuis la rentrée scolaire.
- b. La titularisation de Mme Marilène DENEUVILLE est effective depuis le 1^{er} Septembre 2022.
- c. Les 3 panneaux « Zone sous vidéo protection » sont posés.
- d. Les travaux rue des Tilleuls sont programmés pour **fin Septembre**.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Accès pour le projet d'Urbanisation, impasse de la Madeleine : Mr le Maire donne connaissance à l'assemblée des conditions de vente d'une partie de la parcelle section C N° 552. Ce terrain permettrait l'accès à la zone à urbaniser située plus haut. Les propriétaires acceptent une vente à raison de 55€ le m2. La partie restante devra avoir 20m minimum de façade et une nouvelle entrée à la charge de la commune sera à réaliser sur la rue principale. Les frais de bornage et de notaire seront réglés par la municipalité. Une déclaration préalable pour division sera nécessaire. Un devis pour la réalisation de cette nouvelle voirie a été demandé. Une aide du Département dans le cadre du FARDA est envisageable.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions de cette vente.**

b) Projet de logements inclusifs en milieu rural : Mr Le Maire donne la parole à Mr C LECLERCQ. Ce dernier rappelle les éléments du projet : -création de 11 logements (5 pour handicapés et 6 pour seniors) et d'un restaurant. Il présente l'organigramme envisagé avec mise en place d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) et demande la possibilité de rétrocession du terrain et du restaurant à la commune.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette rétrocession afin de pérenniser le projet suivant le modèle proposé par les Délices de Léa, qui sera présenté au bailleur social en charge de la réalisation.** Mr C Leclercq n'a pas participé à la prise de décision.

c) Autorisation d'urbanisme pour pose de clôtures : Mr le Maire présente le document rédigé par la CC du Pays de LUMBRES dans le cadre du PLUI. La réglementation concernant la pose de clôtures y est très précise.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, décide de mettre en place cette autorisation.**

d) Questions diverses :

1. Une nouvelle sonorisation mobile a été acquise auprès de la Sté Manutan.
2. Une réflexion sur le transfert des 3 classes de l'école doit être engagée. La municipalité de COULOMBY sera sollicitée pour accueillir une classe. Une autre sera transférée à la cantine et la 3^{ème} dans un bungalow à proximité de la salle des fêtes.
3. Suite à plusieurs difficultés rencontrées lors de paiements, Mr le Maire va rencontrer le chef du service comptable ce lundi 12 Septembre.
4. La fête du Parc des Caps et Marais d'Opale est programmée le 25 Septembre à ARQUE5.
5. Il est rappelé que **l'eau des puits communaux est réservée aux habitants du village.**
6. Le dossier de **rénovation et extension de l'école** sera vu par la commission de sécurité en Sous- Préfecture de Saint-Omer le Jeudi 15 Septembre et par celle de la CAF le Mardi 27 Septembre.
7. Une balise sera posée à la sortie du chemin d'exploitation qui vient de Bayenghem les S et qui débouche en haut de la rue Hamet .
- 7 Dans un souci d'économie, **l'éclairage public s'arrêtera à 21 heures.**

Vu, le Maire, C TELLIER